## ARRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

### Le Maire de MARTIZAY,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté du 31/05/2024 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

# ARRÊTE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint administratif principal de 1ère classe** est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (préciser par examen s'il y a lieu)
1) BERGEAULT Armelle	Adjoint administratif principal de 2eme classe	Adjoint administratif principal de 1ere classe

<u>Article 2<sup>ème</sup></u>: Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème: Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

#### Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Le 02/09/2024	1
Le Maire,	11
Hervé FLEURY	7010

Fait à MARTIZAY

Publié le :....

# ARRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

#### Le Maire de MARTIZAY

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale;

VU l'arrêté du 31/05/2024 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune;

# ARRÊTE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe** est établi comme suit pour l'année204 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
		(préciser par examen s'il y a lieu)
1) GUILLOT FRAPPIE Marjorie	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe

<u>Article 2<sup>ème</sup></u>: Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3<sup>ème</sup>: Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

#### Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à MARTIZAY, le 02/09/2024,

Le Maire, Hervé FLEURY

Publié le :....